

CSC, TLO, TOE

P.V. AECGR 130

P.V. AAVI 40

P.V. EPEET 60

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Commission de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

Commission de l'Économie, des PME, de l'Énergie, de l'Espace et du Tourisme

Procès-verbal de la réunion du 2 mars 2026

Ordre du jour :

1. 8194 [Uniquement pour les membres de la Commission de l'Agriculture, Viticulture et de l'alimentation]

Projet de loi relative aux contrôles officiels et autres activités officielles en matière d'aliments pour animaux

– Examen du deuxième avis complémentaire du Conseil d'État du 27 février 2026

– Présentation et adoption d'un projet de rapport complémentaire
2. Accord de partenariat UE-Mercosur (demande LSAP)
3. Accord de libre-échange UE-Inde (demande LSAP)
4. [Uniquement pour les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région]

– Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 1er décembre 2025, du 12 janvier 2026, du 2 février 2026 et du 6 février 2026

– Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux

– Divers

*

Présents : M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. Jeff Boonen, Mme Claire Delcourt, M. Gusty Graas, Mme Paulette Lenert, Mme Octavie Modert, M. David Wagner,

Mme Joëlle Welfring, Mme Stéphanie Weydert, membres de la Commission de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

M. Marc Goergen, observateur délégué

M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, M. Jeff Boonen, M. Franz Fayot, M. Marc Goergen, M. Claude Haagen, Mme Paulette Lenert, Mme Octavie Modert, M. Laurent Mosar, M. David Wagner, M. Tom Weidig, Mme Joëlle Welfring, Mme Stéphanie Weydert, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission de l'Économie, des PME, de l'Énergie, de l'Espace et du Tourisme

M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Franz Fayot, M. Gusty Graas, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Sam Tanson, Mme Joëlle Welfring, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. David Wagner, observateur délégué

M. Xavier Bettel, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
Mme Martine Hansen, Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, Mme Tilly Metz, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, Parlement européen

Mme Fabiola Cavallini, M. Tun Loutsch, M. Cédric Scarpellini, de l'Administration parlementaire

Mme Véronique Dockendorf, Mme Angèle Da Cruz, M. Eric Müller, Mme Florence Könnner, M. Charel Nesser, M. Tobias Schell, Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

M. Marc Kreis, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

Excusés : M. Félix Eischen, M. Luc Emering, M. Michel Lemaire, M. Ben Polidori, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Alexandra Schoos, membres de la Commission de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

Mme Diane Adehm, M. Marc Baum, M. Sven Clement, M. Félix Eischen, M. Georges Engel, M. Patrick Goldschmidt, Mme Carole Hartmann, M. Ricardo Marques, membres de la Commission de l'Économie, des PME, de l'Énergie, de l'Espace et du Tourisme

Mme Nancy Arendt, M. Sven Clement, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, Mme Alexandra Schoos, M. Meris Sehovic, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Kemp, Parlement européen

*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

*

1. 8194 [Uniquement pour les membres de la Commission de l'Agriculture, Viticulture et de l'alimentation]

Projet de loi relative aux contrôles officiels et autres activités officielles en matière d'aliments pour animaux

Monsieur le député Gusty Graas (DP), président de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, introduit le point sous rubrique.

Il fait part de la réception du deuxième avis complémentaire du Conseil d'État du 27 février 2026, dont il note la substance.

Le projet de rapport complémentaire est approuvé avec l'abstention du groupe politique du LSAP.

2. Accord de partenariat UE-Mercosur (demande LSAP)

Monsieur le député Gusty Graas (DP) introduit le point à l'ordre du jour et passe la parole à un représentant du groupe politique du LSAP, à l'initiative de cette demande.

Monsieur le député Claude Haagen (LSAP) présente la motivation de la demande.

Il rappelle que l'Accord d'association UE-Mercosur (ci-après « AEUM ») a déjà été examiné lors de la réunion jointe du 18 septembre 2025 et que des développements significatifs sont intervenus depuis lors.

Sur la question de l'implication de la Chambre, il se félicite de la tenue de réunions jointes sur ce sujet et rappelle que le ministre des Affaires étrangères avait indiqué que le texte du projet de loi serait transmis à la Chambre début 2026. Il précise que la commission des affaires étrangères est compétente pour ce dossier, tout en jugeant utile d'associer les commissions sectorielles concernées selon les volets traités.

Le député soulève ensuite la question du délai de l'analyse juridique sollicitée par le Parlement européen auprès de la Cour de justice de l'Union européenne (ci-après « CJUE »), relevant que cet échéancier pourrait atteindre jusqu'à un an et demi. Dans ce contexte, il interroge sur les répercussions de l'application provisoire du volet commercial de l'AEUM, dont la compétence relève de l'Union européenne (ci-après « UE »). Plus précisément, il cherche à savoir le délai imparti aux parlements nationaux pour approuver l'Accord de partenariat entre l'UE et le Mercosur (ci-après « EMPA »), et demande si ces derniers sont en mesure de procéder à cette approbation dans l'intervalle.

Il fait part de sa préoccupation quant au fait que les marchés publics sont inclus dans le volet commercial et relèvent donc automatiquement de l'EMPA. Il demande à cet égard si des modifications peuvent encore être apportées à cet

accord sur ce point, et s'interroge sur les conséquences d'une éventuelle remise en cause de l'application provisoire dans le domaine agricole.

De manière plus générale, il demande si l'application provisoire constitue une option systématiquement envisageable pour tout nouvel accord négocié par l'UE.

Le député continue son intervention en soulevant la question de l'application du contrôle sur la déforestation, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2026, et demande des précisions quant à son degré d'application effective et aux modalités de contrôle mises en œuvre.

Il aborde ensuite l'accord UE-Inde et cherche à savoir à partir de quelle date celui-ci est appelé à entrer en vigueur, ainsi que s'il pourrait faire l'objet d'une application provisoire.

Monsieur Haagen demande par ailleurs s'il s'agira d'un accord mixte, ce qui impliquerait sa ratification par les parlements nationaux.

Il clôt son propos en relevant que la presse fait état d'une réduction des droits de douane de 40 % à 10 % et demande à obtenir des précisions sur les produits qui seraient exclus du champ d'application de l'accord UE-Inde.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) retrace brièvement l'historique du dossier de l'AEUM avant d'en présenter l'état actuel. Il rappelle que le Conseil de l'Union européenne a marqué son accord à la signature le 9 janvier 2026 et que l'accord a été formellement signé le 17 janvier 2026. Ce feu vert a permis à la Commission européenne d'enclencher le processus d'application provisoire du volet commercial de l'accord, sous réserve que toutes les conditions requises soient remplies. Il précise à cet égard que l'Argentine et l'Uruguay ont finalisé leur ratification la semaine précédente et que l'application provisoire entrera en vigueur deux mois après l'annonce officielle, soit le 1^{er} mai 2026.

Il indique que c'est précisément ce volet commercial — formalisé sous la forme de l'Accord de commerce et d'investissement (ci-après « ACI ») — que la Commission européenne a décidé d'appliquer à titre provisoire. S'agissant de l'analyse juridique demandée à la CJUE, le ministre souligne que celle-ci ne saurait constituer un obstacle à la mise en œuvre de l'accord et que l'application provisoire demeure dès lors possible dans l'intervalle.

Le ministre précise par ailleurs que l'EMPA, en tant qu'accord mixte, requiert une ratification par les parlements nationaux, ce qui explique que seuls certains de ses éléments peuvent être appliqués directement et de manière provisoire. L'ACI, dont la compétence relève entièrement de l'UE, peut quant à lui être appliqué provisoirement dans son intégralité.¹

Sur les aspects phytosanitaires, le ministre indique qu'il importait d'obtenir des garanties supplémentaires à cet égard. Il annonce qu'un premier projet de loi sera transmis à la Chambre dès que celui-ci sera disponible.

¹ À titre de rappel, la Commission européenne a proposé, le 3 septembre 2025, de scinder l'AEUM en deux instruments distincts, l'EMPA et l'ACI.

Abordant ensuite l'accord de libre-échange UE-Inde, le ministre se félicite de l'aboutissement de ces négociations. Il indique que les droits de douane indiens sur environ 97 % des produits européens seront revus à la baisse et souligne que l'accord consacre des engagements ambitieux en matière de durabilité et de droit du travail, ce qui marque une évolution positive également du côté indien. Il précise enfin que les deux parties s'engagent, dans le cadre de cet accord, à respecter les Accords de Paris.

Un représentant du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur vient compléter les propos du ministre.

Sur l'EMPA, il précise que l'accord de partenariat fera l'objet d'une application provisoire pour ses chapitres politiques et de coopération, dans l'attente de l'achèvement des procédures de ratification. Son pilier commercial, quant à lui, ne deviendra pleinement applicable qu'à l'entrée en vigueur complète de l'accord. Il rappelle que l'EMPA, en tant qu'accord mixte couvrant des compétences partagées entre l'UE et ses États membres, devra être ratifié par l'ensemble des 27 parlements nationaux avant d'entrer en vigueur, à quel moment il viendra remplacer l'ACI.

Il souligne qu'il s'agit d'une pratique courante pour les accords dont la ratification prend davantage de temps, en citant l'exemple du CETA, appliqué de manière provisoire depuis plusieurs années, dix ratifications faisant encore défaut pour son entrée en vigueur définitive. Il reconnaît que cette situation n'est pas idéale pour les partenaires commerciaux, tout en relevant qu'elle leur confère une garantie juridique.

Sur les marchés publics, il indique que c'est l'UE qui a souhaité leur inclusion dans l'accord commercial et précise que celui-ci ne peut plus être modifié, ayant été signé et devant être soumis à un vote dans son intégralité. Il confirme par ailleurs que le volet agricole est lui aussi couvert par l'application provisoire, en tant que composante du volet commercial.

Sur les contingents tarifaires, il indique que le volume de 99 000 tonnes sera introduit sur le marché européen progressivement sur cinq ans, ce qui représente environ 1,5 % de la consommation européenne. Il précise qu'en cas de volatilité imprévue des prix, notamment si ceux-ci venaient à baisser de 5 %, la Commission européenne serait tenue de diligenter une enquête en vue d'activer d'éventuelles mesures de sauvegarde permettant de suspendre la libéralisation.

Sur le règlement relatif à la déforestation, le représentant indique ne pas être en mesure de répondre, ce dossier relevant du ministère de l'Environnement.

Concernant l'accord UE-Inde, il indique que Bruxelles entend avancer aussi rapidement que possible. Il précise que l'accord a été négocié en tant qu'accord relevant de la compétence exclusive de l'UE, de sorte qu'une application provisoire ne devrait en principe pas s'avérer nécessaire. Il mentionne que le commissaire européen Maroš Šefčovič vise une finalisation de cet accord avant la fin de l'année 2026, tout en relevant que la faisabilité de cet échéancier reste à confirmer.

Il indique que les deux parties ont fait preuve de prudence sur le volet agricole, de sorte que les produits sensibles européens ne sont pas couverts par l'accord avec l'Inde et qu'aucune concession n'a été consentie à leur égard.

Il précise enfin que les Accords de Paris sont intégrés dans cet accord et y revêtent un caractère juridiquement contraignant, sans toutefois constituer un élément essentiel au sens strict, contrairement à ce qui a été retenu dans l'accord UE-Mercosur.

Madame la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture Martine Hansen (CSV) apporte des précisions complémentaires sur les discussions en cours au sein du Conseil Agriculture.

Elle indique que la Commission européenne propose, dans le cadre de l'omnibus relatif à la sécurité alimentaire, d'instaurer une tolérance zéro à l'égard des importations de produits qui seraient interdits dans l'UE. Elle précise que le Luxembourg avait porté cette demande au sein du Conseil, où elle a recueilli le soutien d'une large majorité des États membres. Elle ajoute que les trois premières interdictions actuellement en discussion devraient en principe être soumises au vote en avril.

Sur le volet des contrôles aux importations, elle rappelle que la Commission européenne a annoncé, le 9 décembre 2025, son intention d'intensifier et d'améliorer les audits dans les pays tiers, ce qui constitue un point de satisfaction pour le gouvernement luxembourgeois. Elle précise que les taux d'audit devraient augmenter de 50 % au cours des deux prochaines années. Elle indique par ailleurs que des contrôles renforcés sont également prévus au sein même de l'UE, la Commission européenne ayant annoncé des audits dans les États membres. L'objectif est clair : empêcher que des produits non conformes aux standards européens ne pénètrent sur le territoire de l'UE.

Sur la question du bien-être animal, elle indique que des discussions sont en cours pour déterminer dans quelle mesure les normes européennes en la matière pourraient être étendues aux produits importés dans l'UE.

Monsieur le député Claude Haagen (LSAP) relève que la décision de recourir à l'application provisoire lui semble constituer de facto une décision quasi définitive, seul un vote négatif au sein du Parlement européen étant susceptible d'y mettre fin.

Sur les marchés publics, il indique ne pas s'opposer à leur inclusion dans l'accord commercial, mais attire l'attention sur le risque de voir resurgir les débats qui avaient marqué les négociations du CETA. Il illustre son propos par l'exemple de l'eau, qui relève des marchés publics au Luxembourg, et insiste sur la nécessité que les spécificités nationales soient pleinement prises en compte.

Sur l'accord UE-Inde, il prend acte du fait que celui-ci ne devrait pas revêtir la forme d'un accord mixte et s'interroge sur le niveau auquel est tranchée la question de la nature juridique d'un accord commercial, qu'il s'agisse des États membres ou des institutions de l'UE.

Un représentant du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur apporte un éclairage à ce sujet. Il indique que ce sont les États membres qui veillent à ce que la

Commission européenne n'outrepasse pas les compétences qui lui sont conférées par les traités. Il précise que si la CJUE venait à conclure à la non-conformité de l'accord avec ceux-ci, l'accord deviendrait caduc, mettant du même coup fin à toute application provisoire et obligeant les parties à rouvrir les négociations.

Madame la députée européenne Tilly Metz (déi gréng) formule certaines observations sur les accords en discussion. Sur l'AEUM, elle identifie comme principal sujet de préoccupation les mesures de rééquilibrage prévues par l'accord, à savoir les compensations financières que l'UE devra verser aux États du Mercosur pour pallier le manque à gagner résultant de leur obligation de se conformer aux politiques de durabilité européennes.

Réagissant aux propos de la ministre Hansen sur le renforcement des contrôles, elle rappelle qu'un bilan d'impact avait été demandé en amont de cette hausse et regrette qu'il n'ait pas été attendu avant d'aller de l'avant. Elle se montre très réservée quant à l'efficacité réelle de ces contrôles, soulignant que les niveaux de pesticides autorisés dans les États du Mercosur peuvent être jusqu'à 5 000 fois supérieurs aux seuils admis dans l'UE et que 150 des 500 pesticides utilisés dans ces pays y sont pourtant interdits. Elle doute fortement que le respect de ces standards puisse être correctement vérifié et estime que les normes en matière de bien-être animal sont, dans ce contexte, encore moins susceptibles d'être effectivement contrôlées.

Elle soulève par ailleurs la question des mesures de sauvegarde destinées à protéger les agriculteurs européens, dont elle pointe la difficulté pratique d'invocation : il faut en effet établir un lien de causalité, se concerter avec la partie contractante et obtenir l'aval de la Commission européenne. Elle qualifie cette situation de fuite en avant.

Sur ce point, elle indique que Les Verts/Alliance libre européenne (ALE) sont favorables à la recherche de nouveaux partenariats commerciaux et relève que les accords en cours de négociation, notamment avec la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud, sont nettement plus ambitieux sur le plan des standards.

Sur l'accord UE-Inde, elle note que le secteur automobile, l'acier et les produits agricoles semblent mieux protégés dans cet accord. Elle souligne toutefois que l'Inde n'a ratifié qu'un nombre très limité de conventions portant sur le droit du travail et relève que l'Inde a expressément tenu à ce que les Accords de Paris ne constituent pas un élément essentiel de l'accord. Elle signale enfin que des mécanismes de rééquilibrage sont également prévus dans ce cadre et exprime des réserves analogues à celles formulées sur l'AEUM en ce qui concerne le respect du droit du travail et les engagements climatiques.

Monsieur le député européen Charles Goerens (DP) souligne que les compétences respectives de l'UE et des États membres ont été pleinement respectées dans le cadre des deux accords et que ce modus operandi ne saurait être remis en question. Sur les standards, il rappelle que les produits exportés vers l'UE dans le cadre de l'AEUM devront en tout état de cause être conformes aux normes européennes en vigueur.

Concernant les mesures de sauvegarde, il plaide pour qu'on leur laisse une chance de faire leurs preuves et suggère qu'une simulation soit conduite afin d'évaluer concrètement leur portée réelle et les conditions dans lesquelles elles seraient effectivement activables.

Il élargit ensuite le débat en soulevant une question de fond à plus long terme, à savoir ce que sera la politique agricole commune dans cinq ou dix ans, notamment dans l'hypothèse d'une adhésion de l'Ukraine à l'UE. Tout en se déclarant favorable à cette adhésion, il insiste sur la nécessité de parvenir préalablement à un accord avec l'Ukraine sur ses capacités d'exportation de céréales.

Il conclut son intervention en relevant que les discussions sur l'AEUM gagneraient à intégrer la question des produits à appellation d'origine contrôlée, et les perspectives prometteuses que cet accord pourrait ouvrir à cet égard.

Monsieur le député Marc Goergen (Piraten) revient sur des propos tenus lors de précédentes discussions relatives à l'AEUM, au cours desquelles la ministre Hansen avait évoqué un risque nul pour les agriculteurs luxembourgeois, et lui demande si cette appréciation reste d'actualité.

Il s'interroge par ailleurs sur le seuil de 5 % requis pour l'activation des mesures de sauvegarde, estimant que celui-ci revêtirait un caractère purement théorique pour le Luxembourg et qui ne serait en pratique jamais être atteint.

Madame la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture Martine Hansen (CSV) précise ne pas avoir affirmé que le risque était nul pour les agriculteurs luxembourgeois. Elle rappelle que lors de la première présentation du dossier en commission parlementaire, le ministre des Affaires étrangères avait présenté des statistiques et des simulations à cet égard. Elle indique que si le seuil de 5 % venait à être atteint, les mesures prévues à cet effet pourraient être invoquées et que le secteur agricole ne serait pas laissé pour compte.

Monsieur le député Marc Goergen (Piraten) souhaite obtenir des précisions sur le degré de risque que représente concrètement pour le Luxembourg l'atteinte du seuil de 5 % requis pour l'activation des mesures de sauvegarde.

Madame la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture Martine Hansen (CSV) indique que la viande bovine constitue le seul produit pour lequel le seuil de 5 % pourrait éventuellement être atteint, tout en soulignant qu'il est difficile d'en anticiper précisément l'impact sur les agriculteurs luxembourgeois. Elle relève que le Luxembourg n'est plus autosuffisant sur de nombreux produits, dont la viande bovine, mais qu'il importe de préserver un certain niveau d'autosuffisance là où celui-ci existe encore.

Elle précise toutefois que la principale préoccupation à cet égard ne réside pas tant dans l'EUAM que dans les objectifs de réduction des émissions d'ammoniac, dont elle souligne la difficulté d'atteindre sans devoir procéder à une réduction du cheptel bovin luxembourgeois.

Madame la députée Joëlle Welfring (déi gréng) relève que les limites d'émissions d'ammoniac semblent désormais constituer le principal obstacle pour le secteur agricole luxembourgeois. Elle renvoie à cet égard à une publication récente du *Lëtzebuurger Bauer*, dans laquelle il était indiqué que le Luxembourg était sur la bonne voie pour atteindre ces objectifs, et demande des précisions sur la situation actuelle à cet égard.

Madame la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture Martine Hansen (CSV) précise que la réduction des émissions d'ammoniac constitue

effectivement une difficulté pour le secteur de l'élevage. Elle indique que le Luxembourg affiche actuellement une réduction de 11 % alors que l'objectif fixé est de 22 %, soulignant ainsi le chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre ce seuil.

3. Accord de libre-échange UE-Inde (demande LSAP)

Le point est traité conjointement sous point 2.

4. Point sur l'actualité

Monsieur de député Gusty Graas (DP), au vu des développements au Moyen-Orient, suggère de modifier l'ordre du jour en ajoutant un point sur l'actualité. Il informe à cet effet les membres de la commission qu'une déclaration du Premier ministre est prévue en séance plénière le lendemain.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) expose la situation au Moyen-Orient. Il indique qu'une attaque a été conjointement ordonnée par les États-Unis et Israël contre l'Iran, auquel l'Iran a riposté en menant des attaques sur l'ensemble de la région. Il précise que le Guide suprême, l'ayatollah Ali Khamenei, a été tué lors de ces attaques.

Il fait part de deux préoccupations immédiates. D'une part, la sécurité des ressortissants et résidents luxembourgeois présents dans la région et, d'autre part, les répercussions à venir de cette escalade.

Sur le premier point, il indique avoir pris contact avec la compagnie aérienne *Luxair* afin d'établir un état des lieux et avoir lancé un appel via le système d'alerte LamA² afin d'identifier les ressortissants luxembourgeois présents sur place. Il précise qu'environ 300 personnes ont ainsi pu être identifiées dans la région. Les chiffres disponibles font état de 269 personnes enregistrées au Registre national des personnes physiques pour les Émirats arabes unis, auxquelles s'ajoutent 38 personnes déclarées sur LamA au 28 février 2026 et 213 nouvelles déclarations enregistrées au 1^{er} mars 2026 à la suite d'une campagne d'information. Il souligne par ailleurs qu'une partie des ressortissants luxembourgeois réside de manière permanente dans la région. Il annonce la mise en place d'une cellule de crise chargée de prendre contact avec l'ensemble de ces personnes.

Le ministre sollicite le secret des délibérations pour pouvoir exposer davantage sur la situation au Moyen-Orient.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour une partie de la réunion.

Sur sa deuxième préoccupation, relative aux répercussions de cette escalade, le ministre indique que la situation en Iran demeure pour l'heure très incertaine. Il estime que dans les prochains jours, un nouveau guide suprême sera désigné et que si le régime sort affaibli de ces événements, il n'en demeure pas moins

² LamA : Lëtzebuerger am Ausland est une plateforme où les ressortissants luxembourgeois peuvent déclarer un séjour à l'étranger.

en place. Il relève à cet égard que le droit international n'existe plus guère qu'en théorie dans ce contexte.

Sur la question d'un éventuel changement de régime, il indique que le Luxembourg s'en réjouirait naturellement, tout en soulignant qu'une telle perspective ne pourrait se concrétiser qu'en cas de résistance de l'armée ou de la population iranienne.

Le ministre sollicite le secret des délibérations pour pouvoir exposer davantage sur la situation au Moyen-Orient.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour une partie de la réunion.

Monsieur le député Yves Cruchten (LSAP) exprime l'espoir que l'ensemble des ressortissants luxembourgeois souhaitant rentrer au pays puissent être rapatriés dans les meilleurs délais.

Il demande si les États membres de l'UE avaient été informés en amont de l'intervention américaine et sollicite l'évaluation du ministre quant aux motivations réelles qui la sous-tendent, et notamment si celle-ci vise effectivement à favoriser un changement de régime.

Le député regrette que l'UE ne parvienne pas à condamner avec davantage de fermeté et de cohérence les violations du droit international que constituent ces interventions, et s'interroge sur les risques qu'une escalade ferait peser sur la sécurité de l'UE.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) indique que les Européens n'ont pas été informés en amont de l'intervention par l'allié américain. Sur la question du changement de régime, il relève que si Israël appelle de ses vœux une telle évolution, l'histoire enseigne que les tentatives d'imposer un changement de régime de l'extérieur ont jusqu'ici produit des résultats pour le moins décevants.

Le ministre sollicite le secret des délibérations pour apporter une réponse quant aux négociations.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour une partie de la réunion.

Il indique que le risque sécuritaire a été expressément abordé lors du conseil de gouvernement qui a précédé cette réunion de commission, notamment s'agissant du renforcement ponctuel de la présence sécuritaire auprès des synagogues. Il précise que des réflexions sont en cours quant aux mesures de préparation à mettre en place face à d'éventuelles menaces, soulignant que si les cyberattaques constituent un risque désormais bien balisé, la menace d'attaques terroristes est d'une toute autre nature et commande une vigilance particulière.

Monsieur le député Marc Goergen (Piraten) rappelle que le ministre a évoqué lors d'une interview radiophonique le recours à l'avion militaire A400M pour

d'éventuelles opérations de rapatriement, et s'interroge sur l'opportunité d'activer également la flotte MRTT à cette fin.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) sollicite le secret des délibérations pour apporter une réponse à cette question.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour une partie de la réunion.

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) indique ne pas regretter la mort de l'ayatollah Ali Khamenei, tout en remettant en question la méthode employée, qu'il qualifie d'inacceptable. Il estime que le droit international est une fois de plus bafoué et considère que l'intervention ne s'inscrivait pas dans le cadre de négociations de paix autour du programme nucléaire iranien, mais visait essentiellement à décapiter le régime iranien, ceci au bénéfice d'Israël. Il relève que cette démarche suscite de vives critiques aux États-Unis, y compris au sein du mouvement MAGA.

Il observe par ailleurs que l'UE demeure très divisée sur cette question et fait part de sa déception quant au communiqué du gouvernement luxembourgeois, regrettant l'absence d'une condamnation directe et sans équivoque de ces événements. Il y voit un nouvel affaiblissement de l'ordre international et estime que le principe du non-recours à la force semble ne plus avoir cours.

Le député demande au ministre de lui présenter les différents scénarios envisageables pour la région, allant d'une guerre civile à la perspective d'au moins quatre semaines de conflit régional évoquée par le président Trump. Dans ce contexte, et au vu des fractures habituelles qui se manifestent au sein de l'UE, il sollicite des indications sur la voie qu'elle entend suivre, au-delà de la seule question du rapatriement des ressortissants luxembourgeois.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) fait valoir que d'autres grands pays, à l'instar de la France, n'ont pas même fait mention du droit international dans leurs propres communiqués, et rappelle qu'en tant que petit État, le Luxembourg considère le respect du droit international comme l'une de ses plus fondamentales garanties sur la scène internationale.

Madame la députée Sam Tanson (déli gréng) qualifie la situation de dramatique et relève avec une vive inquiétude que plusieurs grands pays européens semblent avoir accepté cette intervention, dont elle réaffirme qu'elle n'est pas acceptable dans sa forme. Elle indique avoir perçu positivement les propos critiques tenus par le ministre sur cette situation, tout en estimant que le Luxembourg se retrouve relativement isolé dans cette appréciation, aux côtés de l'Espagne.

La députée demande si, dans ce contexte international tendu, l'UE est en contact avec les États-Unis afin de déterminer la direction à suivre, et si la question sera portée au niveau des Nations Unies, notamment par le biais de résolutions. Elle s'interroge également sur les mesures d'accompagnement que l'UE serait en mesure de mettre en œuvre.

Elle pose enfin une question d'ordre pratique, rejoignant les propos tenus dans le cadre du secret des délibérations, sur lesquels elle souhaite obtenir des précisions complémentaires.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) sollicite le secret des délibérations pour apporter une réponse à cette question.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour une partie de la réunion.

Madame la députée européenne Tilly Metz (déli gréng) relève que les communiqués de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni ont condamné l'Iran tout en qualifiant l'intervention d'action défensive, nécessaire et proportionnée, et demande si ces positions ont été arrêtées en concertation avec les États membres de l'UE.

Elle s'interroge par ailleurs sur le rôle que l'UE pourrait jouer pour venir en aide à la population iranienne dans ce contexte.

La députée européenne questionne le ministre sur son évaluation de la réaction de Vladimir Poutine, qui a dénoncé une violation du droit international, ainsi que les actions que celui-ci pourrait entreprendre dans les prochains jours.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) sollicite le secret des délibérations pour apporter sa réponse.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour une partie de la réunion.

Monsieur le député Fred Keup (ADR) demande des précisions sur les modalités de rapatriement des ressortissants luxembourgeois qui ne résident pas au Luxembourg, mais dans la région concernée.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) indique que l'aide consulaire est disponible pour l'ensemble des ressortissants luxembourgeois qui en feraient la demande, indépendamment de leur lieu de résidence établi.

Monsieur le député Laurent Mosar (CSV) relève d'abord que l'attaque s'est déroulée pendant le Ramadan, ce qui risque d'alimenter les tensions entre chiites et sunnites et de provoquer un embrasement plus large de la région. Il observe par ailleurs que la Chine pourrait saisir cette occasion pour intervenir à Taïwan.

Il soulève ensuite la question des accords bilatéraux conclus par certains pays, comme la France, avec les Émirats arabes unis, et s'interroge sur les conséquences d'un éventuel appel des Émirats arabes unis à la France dans ce cadre, ce qui pourrait indirectement lier l'UE à ce conflit.

Le député exprime encore sa pleine solidarité avec les efforts de rapatriement des ressortissants luxembourgeois présents dans la région et demande si une attention particulière est également portée aux ressortissants luxembourgeois se trouvant en Asie, dont le retour en Europe devait transiter par le

Proche et le Moyen-Orient, et dont la situation serait dès lors également affectée.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) précise que la question des transits aériens perturbés relève de la responsabilité des compagnies aériennes, qui devront trouver des itinéraires alternatifs. Il souligne que la priorité absolue demeure le rapatriement des ressortissants se trouvant dans une zone de guerre.

Sur la question des accords bilatéraux de la France avec les Émirats arabes unis, il avance ne pas en connaître la substance et précise qu'il s'agit d'engagements unilatéraux.

Le ministre aborde enfin la situation de Chypre, qui n'est pas membre de l'OTAN, mais pour laquelle une entraide au niveau européen reste possible. Il précise qu'une telle demande n'a pas encore été formulée par Chypre, mais que si tel devait être le cas, une implication européenne serait envisageable.

Monsieur le député David Wagner (déi Lénk) relève que selon France Info, la France disposerait d'un accord de défense avec les Émirats arabes unis.

Il soulève la question du statut juridique des États du Golfe qui ont été visés par les frappes iraniennes. Le député observe que ces États ne sont pas belligérants au sens strict, n'ayant pas directement attaqué l'Iran, mais qu'ils accueillent sur leur territoire des bases militaires américaines à partir desquelles les attaques ont été lancées, ce qui soulève la question de leur statut. Sans être formellement belligérants, ils ont néanmoins permis et facilité ces opérations.

Il aborde ensuite la distinction opérée par le président Trump entre guerre et intervention militaire, relevant que cette qualification semble avant tout motivée par la volonté de contourner l'obligation d'obtenir l'approbation du Congrès, et demande au ministre comment il apprécie cette interprétation et où se situe, selon lui, la ligne de démarcation entre les deux notions.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) reconnaît qu'il est difficile de trancher sur la question de savoir si l'on se trouve en situation de guerre ou non. Il indique toutefois avec certitude qu'il s'agit d'une action menée sans mandat international et qui, à ce titre, n'est pas conforme au droit international.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) clôt ce point.

5. Uniquement pour les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

– Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 1er décembre 2025, du 12 janvier 2026, du 2 février 2026 et du 6 février 2026

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés.

– Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux

Le tableau sous rubrique est approuvé.

– Divers

Ce point ne suscite pas de commentaire.

*

Procès-verbal approuvé et certifié exact
